

Pacte international du 16 décembre 1966 relatif aux droits civils et politiques

RS 0.103.2; RO 1993 750

Champ d'application le 31 octobre 2006, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)	Entrée en vigueur
Andorre	22 septembre 2006	22 décembre 2006
Bahreïn	20 septembre 2006 A	20 décembre 2006
Chine		
Hong Kong	20 juin 1997	1 ^{er} juillet 1997
Indonésie*	23 février 2006 A	23 mai 2006
Kazakhstan	24 janvier 2006	24 avril 2006
Lettonie** 2	14 avril 1992 A	14 juillet 1992
Maldives*	19 septembre 2006 A	19 décembre 2006
Monténégro	23 octobre 2006 S	3 juin 2006
Pologne*** 2	18 mars 1977	18 juin 1977

* Réserves et déclarations

** Objections

Les réserves, déclarations et objections, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1993 769 3103, 1996 717, 2003 4079, 2004 1375 et 2005 2615.

Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intla/intrea/dbstv.html>).

² Publication afin de mentionner l'objection de cet Etat à l'encontre d'une réserve.

